

**Direction Vie des Quartiers - Fonds de Participation des Habitants
de Besançon - Bilan - Convention de gestion avec la MJC
Besançon/Clairs-Soleils**

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Un Fonds de Participation des Habitants (FPH) permettant de soutenir financièrement des initiatives privées d'habitants et d'associations a été créé en 2005. Ses objectifs sont de favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants, promouvoir les capacités collectives à s'organiser, monter des projets, renforcer les échanges entre associations et entre habitants, être capable de répondre très rapidement à des micro-initiatives essentielles au développement social des quartiers et à la qualité de la vie sociale.

A l'appui de diverses expérimentations, menées notamment dans la Région Nord Pas de Calais, les conférences Interministérielles à la Ville des 30 juin et 2 décembre 1998, et les circulaires de gestion des 15 février 1999 et 4 avril 2002, ont proposé d'encourager et de généraliser la mise en place de Fonds de Participation des Habitants (FPH) au niveau de chaque territoire prioritaire des Contrats de Ville.

Le suivi et la gestion du dispositif FPH peut être assuré par une association spécialement créée à cette fin ou par une structure existante (Centre social, MPT, MJC, ...).

Depuis la création du FPH, la MJC de Besançon/Clairs-Soleils assure la gestion, le suivi et le secrétariat du dispositif.

Les décisions d'attribution sont prises par un comité de gestion du FPH (réunion mensuelle). Le comité, après avoir étudié le projet et entendu ses promoteurs, se prononce sur la demande : accord, rejet ou révision, questionnement, proposition financière (450 € maximum pour des groupes d'habitants et 300 € maximum pour des associations pour un budget plafonné à 600 €).

En 2005, le FPH a été abondé à hauteur de 6000 € dans le cadre du Contrat de Ville (5 400 € pour le Fonds, 600 € pour sa gestion) et une convention a été signée avec la MJC de Besançon / Clairs-Soleils.

Pour 2006, il a été décidé de reconduire ce dispositif dans le cadre du Contrat de Ville ce qui a amené le Conseil Municipal du 6 avril dernier à abonder, auprès de la MJC de Besançon / Clairs-Soleils, le FPH à hauteur de 6 000 € (5 400 € pour le Fonds, 600 € pour sa gestion).

La présente délibération a pour objet de dresser le bilan des premiers mois de fonctionnement du FPH, de réintégrer le solde de l'année passée au Fonds 2006/2007 et de renouveler la convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils pour sa gestion.

Globalement, le nombre de projets et les montants consacrés à leur financement sont les suivants :

Projets déposés	12	Projets retenus	10
Montants attribués	3 510 €	Solde	1 890 €

Détail des actions :

Projet	Porteur du projet	Quartier	Public	Objectifs	Montant
Visite de l'Assemblée Nationale le 20/12/2005	Association Humanis	Montrapon - Fontaine Ecu	Habitants du quartier Logements Foyers	Sortie conviviale - Lien inter-générationnel	200 €
Visite de l'Assemblée Nationale le 21/12/2005	Association Humanis	Palente - Orchamps	Habitants du quartier Logements Foyers	Sortie conviviale - Lien inter-générationnel	200 €
Velotte, hier, aujourd'hui et demain	Association Maison de Velotte	Velotte	Habitants du quartier	Retracer l'histoire du quartier à travers expositions, conférences...	450 € + 90 €
Conférences des échanges culturels à travers l'histoire	Association Amitiés Judéo Musulmanes de France	Tous quartiers	Jeunes	Informers les jeunes de la longue et pacifique cohabitation des populations musulmanes et juives en Afrique du Nord. Inculquer le respect de l'autre et informer sur les dangers du racisme	300 €
Challenge Foot en salle de Noël	Groupe de jeunes	Clairs-Soleils	Jeunes	Favoriser l'implication de jeunes dans l'organisation d'un tournoi	270 €
Les mémoires du quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux	Habitants + Comité de Quartier	Rosemont/ Saint-Ferjeux	Habitants du quartier	Rencontre entre les habitants - Collecte et recueil de mémoires - Exposition	300 €
Atelier d'écriture rap	Groupe de jeunes + MJC	Clairs-Soleils	Jeunes	Favoriser l'expression des jeunes. A terme, création d'un cd	450 €
Carnaval des Cras	Les Crapouilles + ASEP	Cras - Chaprais	Habitants du quartier	Organisation d'un défilé de carnaval	450 €
Atelier peinture patchwork	Groupe d'habitantes	Clairs-Soleils	Habitants du quartier	Temps de rencontre et apprentissage d'une technique de peinture	450 €
Fête du don	Groupe d'habitants	Battant	Tout public	Manifestation + débat philosophique sur le thème du don + concert de clôture	350 €

2 projets ont été présentés au comité FHP et n'ont pas été retenus :

- Voyage au Stade de France, proposé par la Maison des Sports et de l'Insertion (motifs du refus : action déjà réalisée, budget trop important),
- Sporting Club des Clairs-Soleils (motif du refus : demande de financement d'une activité déjà existante).

Il ressort des premiers mois de fonctionnement que le FPH joue son rôle d'outil de financement de projets de taille modeste, portés par des habitants (souvent soutenus par des associations ce qui constitue un gage de solidité desdits projets). Par ailleurs, il faut constater que les 10 dossiers retenus concernent 7 quartiers différents ce qui dénote une bonne visibilité du dispositif et son appropriation progressive par les habitants de tous les quartiers.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la nouvelle convention de gestion et de suivi du Fonds de Participation des habitants avec l'association «MJC de Besançon - Clairs-Soleils»,

- prendre acte du solde du Fonds 2005/2006 de 1 890 € et autoriser l'Association «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» à l'intégrer à la nouvelle dotation du FPH.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme MENETRIER n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.